

Paris, le 18 février 2021

## Vitalisation des quartiers de gares du Grand Paris Express : La ministre Emmanuelle Wargon à l'écoute des propositions de l'AMIF

**« Il faut faire évoluer la charte afin que ce soit un document partagé dans lequel les différents partenaires se retrouvent. »**

Emmanuelle Wargon, ministre du logement, a conclu la réunion du comité régional de pilotage « Vitalisation des gares du Grand Paris Express » qui s'est tenue le 16 février dernier en accédant à l'une des demandes de l'AMIF qui réclamait **« un profond changement de méthode et une plus grande prise en compte des élus locaux dans le dispositif »**, s'agissant de la démarche ambitieuse d'aménagement des 68 futures gares du Grand Paris Express.

L'AMIF avait été sollicitée par la préfecture de Région Ile-de-France fin 2020 afin de rendre un avis sur le projet de convention-cadre et de charte associée concernant le futur super métro de la région Ile-de-France.

Dans son avis transmis le 9 décembre dernier au Préfet Marc Guillaume, l'AMIF avait précisé qu'elle partageait l'ambition du projet, **« les maires d'Ile-de-France ont pleinement conscience de l'impact positif que représente un réseau de transport structurant tel que le Grand Paris Express sur le développement régional »**.

Pour autant, après avoir consulté les maires concernés par la création d'une nouvelle gare, l'association a aussi relevé les faiblesses de la démarche et notamment la méthode utilisée. **« L'AMIF a été sollicitée pour se positionner d'un point de vue général mais la façon dont les maires seraient associés au suivi du comité de pilotage régional n'apparaît pas très clairement. Il existe un décalage entre le texte sur lequel l'AMIF est amenée à se prononcer et la philosophie exprimée par les représentants de l'Etat »** avait alors observé Eric Berdoati, maire de Saint-Cloud (92), et vice-président de l'AMIF en charge du Grand Paris Express.

Un nouveau comité de pilotage régional s'est donc tenu le 16 février dernier en présence de la ministre du logement, Emmanuelle Wargon, du Préfet de Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Marc Guillaume, et de l'ensemble des partenaires (SGP, GPA, Établissements publics d'Etat, Apur, IPR, Région Ile-de-France, MGP...) afin de dresser un bilan de la concertation employée jusque-là. Dès l'ouverture de la réunion, la ministre a donné le ton : **« j'ouvre une démarche de partenariat. »**

En premier lieu, elle a insisté sur l'importance du projet **« l'arrivée du GPE est probablement le projet de transport le plus ambitieux à l'échelle de la région et du pays depuis bien longtemps. Cela va modifier fondamentalement l'organisation territoriale de l'Ile-de-France et c'est une opportunité magnifique d'améliorer la manière de vivre, d'habiter, de se déplacer, de travailler, de faire ses courses ... 68 gares du GPE, ce sont 68 quartiers pour lesquels la question de l'aménagement se pose. Elle se pose d'abord à chaque maire de la commune concernée, mais elle se pose aussi à l'Etat à travers son rôle d'opérateur, ainsi qu'à la totalité des acteurs. »**

Au nom de l'AMIF, Eric Berdoati, vice-président de l'AMIF en charge du Grand Paris Express, a rappelé les enjeux du projet, **« le premier, c'est la pertinence globale du projet de transport sur 68 gares, il doit créer une dynamique et fédérer les usagers mais aussi les élus, les services de l'Etat et l'ensemble de ceux qui le portent. Le second, ce sont les situations locales. Nous savons tous que 68 gares se sont quasiment 68 images urbaines différentes, des problématiques**

**différentes, des capacités d'insertion, de développement différentes et nous devons réussir à concilier ces deux impératifs, la vision globale et la spécificité de chaque lieu (...) mais l'AMIF est tout à fait d'accord sur le principe de coconstruction sur un projet qui est ambitieux, que l'on porte depuis bientôt 10 ans et qui devrait voir sa concrétisation dans un calendrier qui va s'échelonner de 2025 à 2030. »**

Une démarche beaucoup plus ascendante, faire du sur-mesure en fonction des spécificités de chaque lieu, trouver des solutions pour les communes qui n'ont pas la volonté de signer des PPA (projets partenariaux d'aménagement) ... telles sont les solutions proposées par l'AMIF. **« Notre souhait et notre rôle sont de faire entendre l'ensemble de ces différences (...) Nous sommes prêts à nous mettre au travail dans une démarche beaucoup plus participative et nous sommes à votre disposition pour cela »** a conclu Eric Berdoati.

Après avoir entendu les différents arguments, la ministre a renouvelé son souhait d'un travail partenarial : **« la démarche qui vous est proposée est une démarche de partenariat entre Etat, les communes, la MGP, la Région et les opérateurs pour partager une vision et trouver une forme de cohérence globale. Mais cohérence globale ne veut pas dire que l'on va faire pareil dans chacun des quartiers de gares des communes concernées parce que chaque commune a sa propre histoire, sa propre logique, son propre projet d'aménagement et pas forcément au même stade (...) J'insiste sur le côté partenarial de cette initiative parce qu'elle ne fonctionnera que de cette façon et parce que c'est une opportunité assez extraordinaire de passer un cap dans notre vision de l'aménagement. S'agissant enfin du déploiement des outils, il doit être le plus simple possible, le moins « paperassier » possible et en étant le plus « bottom up » possible. Voilà l'esprit dans lequel j'ai souhaité participer à cette réunion. »**

En conclusion du comité, Emmanuelle Wargon a proposé de retravailler la charte, **« nous avons clairement besoin de nous rassembler et de travailler ensemble, avec les collectivités concernées, pour une nouvelle version de la charte qui réponde aux remarques qui ont été formulées par l'AMIF dans son courrier du 9 décembre et qui soit cohérente avec la vision des maires, de la Métropole et de la Région. »**

Une clause de revoyure a été fixée par la ministre pour la mi-avril.